



Rétractation d'un achat en magasin

Par **loulou**, le **18/02/2009** à **21:36**

Bonjour,rnj'ai acheté un ordinateur portable tout neuf il ya maintenant 18 jours, je voudrais savoir s'il est possible de le rendre au magasin et se faire rembourser. J'ai pu réparer l'ancien. Etant étudiante je voudrais récupérer mon argent. Cela est-il possible?

Par **chaber**, le **19/02/2009** à **06:04**

Bonjour,rnNormalement vous ne pouvez prétendre faire annuler la vente. (sauf geste commercial du magasin et le solder) Désolé